

COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2024

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b>		
Mise en Souterrain - BT / RT/ SOUTIER - Rue de l'Égalité	Monsieur le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accepte la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain   BT - RT   SOUTER   Rue de l'égalité</li> <li>✓ Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.</li> </ul>
<b>URBANISME</b>		
Zones d'accélération des énergies renouvelables	Monsieur le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur les cartes annexées à la présente décision, pour les énergies renouvelables suivantes : Géothermie et solaire photovoltaïque.</li> <li>✓ Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération et ses annexes au référent préfectoral, à la CCPOH et au Parc naturel régional Oise - Pays de France.</li> </ul>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois à compter du 01/09/2024.</p> <p>Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18h00, soit 18/35ème.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adopte la proposition de Monsieur le Maire,</li> <li>✓ Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.</li> </ul>
Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet pour la restauration scolaire	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>La création d'emplois permanents à compter du 1er août 2024 :</p> <p>un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet soit 26/35ème.</p> <p>A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au(x) grade(s) d'adjoint technique, adjoint technique principale de 2ème classe où adjoint technique principale de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adopte la proposition de Monsieur le Maire,</li> <li>✓ Modifie ainsi le tableau des emplois,</li> <li>✓ Inscrit au budget les crédits correspondants.</li> </ul>
Création d'un emploi saisonnier	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19 heures, soit 19/35ème</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adopte la proposition de Monsieur le Maire</li> <li>✓ Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.</li> </ul>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 02 juillet 2024

